

# Fiche d'évolution réglementaire N°196v2

## Création des codes prestations accompagnements pour pharmaciens

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	<b>01/10/2022</b>	
• <i>Textes associés :</i>		
<b>Avenant 12 à la convention nationale pharmaciens</b> <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036711358">https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036711358</a>	JO du 16/03/2018	
<b>Avenant Loi de financement de la sécurité sociale pour 2020</b> <a href="#">LOI n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 - art. 65</a>	JO du 27/12/2019	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	<b>Pharmaciens</b>	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	<b>1.40</b>	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	<b>Non</b>	
• <i>Impact de cette version de FR</i>	<b>Tables</b>	<b>Oui</b>
	<b>Tests</b>	<b>Oui</b>

### Contexte de l'évolution

L'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 modifie les modalités de rémunération des dispositifs d'accompagnement pharmaceutique prévues à l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale. Ces dispositifs jusqu'à présent rémunérés sous forme de rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP), seront désormais rémunérés par le biais d'honoraires avec la mise en place d'une facturation à l'acte.

Les différentes prestations d'accompagnement pharmaciens sont désormais regroupées sous deux codes actes génériques ne faisant pas mention de la pathologie.

### Modalité de mise en œuvre

A cet effet, les nouveaux codes prestation suivants sont créés :

- **AKI : Accompagnement anti-vitamine K Initial**
- **AKS : Accompagnement anti-vitamine K Suivant**
- **AOI : Accompagnement anticoagulants Oraux directs année Initiale**
- **AOS : Accompagnement anticoagulants Oraux directs années Suivantes**
- **ASI : Accompagnement asthme Suivi Initial**
- **ASS : Accompagnement asthme Suivi Suivi Supplémentaire**

Cette version 2 apporte plusieurs modifications : ajout d'une date de fin de validité pour les actes AKI, AKS, AOI et AOS en table 1 ; mise à jour du libellé des actes ASI et ASS en table 1 ; modification du taux de prise en charge des actes ASI et ASS en table 4 ; suppression des actes ASI et ASS de la table 21.11.

Légende

---

Détail de l'évolution

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7
- Texte surligné en vert** Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
- ~~Texte barré~~ Suppression

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>AKI</b>	Accompagnement anti-vitamine K Initial	30/09/2022	Support	NGAP	so	so	Non	PS
<b>AKS</b>	Accompagnement anti-vitamine K Suivant	30/09/2022	Support	NGAP	so	so	Non	PS
...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>AOI</b>	Accompagnement anticoagulants Oraux directs année Initiale	30/09/2022	Support	NGAP	so	so	Non	PS
<b>AOS</b>	Accompagnement anticoagulants Oraux directs années Suivantes	30/09/2022	Support	NGAP	so	s	Non	PS
...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>ASI</b>	Accompagnement asthme Suivi Initial		Support	NGAP	so	so	Non	PS
<b>ASS</b>	Accompagnement asthme Suivi Suivi Supplémentaire		Support	NGAP	so	so	Non	PS

(\*\*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(\*\*\*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation					
		AKI	AKS	AOI	AOS	ASI	ASS
...	...	...	...	...	...	...	...
50	Pharmacien d'officine	X	X	X	X	X	X
51	Pharmacien mutualiste	X	X	X	X	X	X
...	...	...	...	...	...	...	...

(2) uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(3) uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé	Code prestation					
	AKI	AKS	AOI	AOS	ASI	ASS
Assuré	1	1	1	1	1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants	1	1	1	1	1	1
Conjoint	1	1	1	1	1	1
Conjoint divorcé	1	1	1	1	1	1
Concubin	1	1	1	1	1	1
Conjoint séparé	1	1	1	1	1	1
Enfant	1	1	1	1	1	1
Conjoint veuf	1	1	1	1	1	1
Autre ayant droits	1	1	1	1	1	1
Age min	mois					
	années	18	18	18	18	18
Age max	mois					
	années					

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé	Code prestation							
	AKI	AKS	AOI	AOS	ASI	ASS		
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	O	O	O	O	O		
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	O	O	O	O	O	O		
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	O	O	O	O	O		
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits <sup>(3)</sup>	O	O	O	O	O	O		
Nécessité d'une prescription	N	N	N	N	N	N		
Nécessité d'un coefficient	N	N	N	N	N	N		
Valeurs minimales et maximales du coefficient	[1 ; 1]	[1 ; 1]	[1 ; 1]	[1 ; 1]	[1 ; 1]	[1 ; 1]		
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N	N	N	N	N	N		
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié <sup>(1)</sup>	N	N	N	N	N	N		
Compatibilité de l'acte avec une majoration <sup>(2)</sup>	Urgence	N	N	N	N	N		
	Nuit	N	N	N	N	N		
	Férié	N	N	N	N	N		
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes - RSI - Sénat - Assemblée Nationale - Port Autonome Bordeaux)	100%	100%	100%	100%	100%	70%	100%	70%
T.R. théorique CRPCEN	100%	100%	100%	100%	100%	80%	100%	80%
Date d'effet des taux <sup>(4)</sup>	01/01/19	01/01/19	01/01/19	01/01/19	01/01/19	01/10/22	01/01/19	01/10/22

<sup>(1)</sup> hors version 1.40-Addendum 4

<sup>(2)</sup> uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

<sup>(3)</sup> uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

<sup>(4)</sup> uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé	Code prestation					
	AKI	AKS	AOI	AOS	ASI	ASS
Gratuit	0	0	0	0	0	0
Déplacement non prescrit	0	0	0	0	0	0
Dépassement exigence	0	0	0	0	0	0
Entente directe	0	0	0	0	0	0
Non remboursable	1	1	1	1	1	1
Dépassement autorisé	0	0	0	0	0	0
Dépassement maîtrisé**	0	0	0	0	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0	0	0	0	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0	0	0	0	0	0
Prise en charge SMG*	1	1	1	1	1	1

\*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

\*\*supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 21.x : tables des codes prestation utilisés dans les tables 8.x**

Les modifications apportées aux tables 21.x du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table	21.11	code situation	0400	table	8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale	Hors CCAM	CCAM
		AKI	so	o	
		AKS	so	o	
		AOI	so	o	
		AOS	so	o	
		APA	so	o	
		ASI	se	e	
		ASS	se	e	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°1	<b>CAS NON PASSANT</b>									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte AKI (Accompagnement Anti vitamine K Initial) dans le cadre de la première année d'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements chroniques anti-vitamine K.				→AMC -					
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→ Motif du refus : à compter du 01/10/2022, l'acte AKI n'est plus facturable.				AMC→					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 03/10/2022	AKI (PU 50,00)		03/10/2022	03/10/2022	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	
					0,00	0,00			0,00	0,00

Spécialités concernées: 50 51

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°2	FSE en TP AMO								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO Facturation d'un acte AKI (Accompagnement Anti vitamine K Initial) dans le cadre de la première année d'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements chroniques anti-vitamine K. Absence de carte Vitale.					→AMC			
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→					AMC→			
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
<p>Assurance maladie</p> <p>N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture</p> <p>Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 02/01/2020</p> <p>NIR : 172192B999002 24</p> <p>Date de naissance : 01/19/1972</p> <p>Qualité : 0 Rang gémellaire : 1</p> <p>Nom : TEST</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881</p> <p>Attestation papier: Pas d'exonération</p> <p>Code situation: 0100</p> <p>Nature pièce justificative : 2</p>	AKI (PU 50,00)		02/01/2020	02/01/2020	50,00	50,00	100% code 0	50,00	0,00
					50,00	50,00		50,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

## Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°3	CAS NON PASSANT								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte AKS (Accompagnement Anti vitamine K Suivant) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements chroniques anti-vitamine K, pour les années suivant le premier entretien.				→AMC -				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→ Motif du refus : à compter du 01/10/2022, l'acte AKS n'est plus facturable.				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie	AKS (PU 30,00)		03/10/2022	03/10/2022	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 03/10/2022					0,00	0,00		0,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°4	FSE en TP AMO									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO Facturation d'un acte AKS (Accompagnement Anti vitamine K Suivant) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements chroniques anti-vitamine K, pour les années suivant le premier entretien. Absence de carte Vitale.				→AMC					
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→				AMC→					
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
<p>Assurance maladie</p> <p>N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture.</p> <p>Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 02/01/2020</p> <p>NIR : 172192B999002 24</p> <p>Date de naissance : 01/19/1972</p> <p>Qualité : 0 Rang gémellaire : 1</p> <p>Nom : TEST</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881</p> <p>Attestation papier: Pas d'exonération</p> <p>Code situation: 0100</p> <p>Nature pièce justificative : 2</p>	AKS (PU 30,00)		02/01/2020	02/01/2020	30,00	30,00	100% code 0	30,00	0,00	
					30,00	30,00			30,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°5	CAS NON PASSANT								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO – Facturation d’un acte AKI (Accompagnement Anti vitamine K Initial) dans le cadre de la première année d’accompagnement d’un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements chroniques anti-vitamine K. Patient âgé de moins de 18 ans.				→AMC				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO → Motif du refus : Impossible de facturer un acte AKI pour un bénéficiaire âgé de moins de 18 ans.				AMC →				
CV 0102 DESIRE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 02/01/2020	AKI (PU 50,00)		02/01/2020	02/01/2020	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°6	<b>CAS NON PASSANT</b>								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte AOI (Accompagnement anticoagulant Oraux directs année Initial) dans le cadre de la première année d'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements anticoagulants oraux directs.				→AMC -				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→ Motif du refus : à compter du 01/10/2022, l'acte AOI n'est plus facturable.				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 03/10/2022	AOI (PU 50,00)		03/10/2022	03/10/2022	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00			0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°7	FSE-en-TP AMO								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO – Facturation d’un acte AOI (Accompagnement anticoagulant Oraux directs année Initial) dans le cadre de la première année d’accompagnement d’un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements anticoagulants oraux directs. Absence de carte Vitale.				→AMC				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO →				AMC →				
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
<p>Assurance maladie</p> <p>N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture.</p> <p>Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 02/01/2020</p> <p>NIR : 172192B999002 24</p> <p>Date de naissance : 01/19/1972</p> <p>Qualité : 0 Rang gémellaire : 1</p> <p>Nom : TEST</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881</p> <p>Attestation papier: Pas d'exonération</p> <p>Code situation: 0100</p> <p>Nature pièce justificative : 2</p>	AOI (PU 50,00)		02/01/2020	02/01/2020	50,00	50,00	100% code 0	50,00	0,00
					50,00	50,00		50,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°8	<b>CAS NON PASSANT</b>								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte AOS (Accompagnement Anticoagulants oraux directs années suivantes) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements anticoagulants oraux directs, les années suivant la première année d'accompagnement.				→AMC -				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→ Motif du refus : à compter du 01/10/2022, l'acte AOS n'est plus facturable.				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 03/10/2022	AOS (PU 30,00)		03/10/2022	03/10/2022	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00			0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°9	FSE en TP AMO									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO Facturation d'un acte AOS (Accompagnement Anticoagulants oraux directs années suivantes) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements anticoagulants oraux directs, les années suivant la première année d'accompagnement. Absence de carte Vitale.					→AMC				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO →					AMC →				
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
<p>Assurance maladie</p> <p>N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture.</p> <p>Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 02/01/2020</p> <p>NIR : 172192B999002 24</p> <p>Date de naissance : 01/19/1972</p> <p>Qualité : 0 Rang gémellaire : 1</p> <p>Nom : TEST</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881</p> <p>Attestation papier: Pas d'exonération</p> <p>Code situation: 0100</p> <p>Nature pièce justificative : 2</p>	AOS (PU 30,00)		02/01/2020	02/01/2020	30,00	30,00	100% code 0	30,00	0,00	
					30,00	30,00			30,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°10	FSE en TP AMO									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte ASI (Accompagnement <b>Asthme Suivi</b> Initial) dans le cadre de la première année d'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements <b>asthmatiques chroniques</b> .				→AMC -					
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→				AMC→					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): <b>03/10/2022</b>	ASI (PU 50,00)		<b>03/10/2022</b>	<b>03/10/2022</b>	50,00	50,00	<b>70%</b> code 0	<b>35,00</b>	0,00	
					50,00	50,00			<b>35,00</b>	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°11	FSE en TP AMO									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte ASI (Accompagnement <b>Asthme Suivi</b> Initial) dans le cadre de la première année d'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements <b>asthmatiques chroniques</b> . Absence de carte Vitale.			→AMC -						
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→			AMC→						
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): <b>03/10/2022</b>  NIR : 172192B999002 24 Date de naissance : 01/19/1972 Qualité : 0 Rang gémellaire : 1 Nom : TEST Prénom : Alain Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881 Attestation papier: Pas d'exonération Code situation: 0100 Nature pièce justificative : 2	ASI (PU 50,00)		<b>03/10/2022</b>	<b>03/10/2022</b>	50,00	50,00	<b>70%</b> code 0	<b>35,00</b>	0,00	
					50,00	50,00			<b>35,00</b>	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°12	FSE en TP AMO									
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte ASS (Accompagnement <b>Asthme suivi Suivi Supplémentaire</b> ) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements <b>asthmatiques chroniques</b> , les années suivant la première année d'accompagnement.				→AMC -					
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→				AMC→					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): <b>03/10/2022</b>	ASS (PU 30,00)		<b>03/10/2022</b>	<b>03/10/2022</b>	30,00	30,00	<b>70%</b> code 0	<b>21,00</b>	0,00	
					30,00	30,00			<b>21,00</b>	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

Test n°13	FSE en TP AMO								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte ASS (Accompagnement <b>Asthme suivant Suivi Supplémentaire</b> ) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de 18 ans ou plus, sous traitements <b>asthmatiques chroniques</b> , les années suivant la première année d'accompagnement. Absence de carte Vitale.				→AMC -				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→				AMC→				
En dégradé	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): <b>03/10/2022</b>  NIR : 172192B999002 24 Date de naissance : 01/19/1972 Qualité : 0 Rang gémellaire : 1 Nom : TEST Prénom : Alain Régime/Caisse/Centre: 01/349/9881 Attestation papier: Pas d'exonération Code situation: 0100 Nature pièce justificative : 2	ASS (PU 30,00)		<b>03/10/2022</b>	<b>03/10/2022</b>	30,00	30,00	<b>70%</b> code 0	<b>21,00</b>	0,00
					30,00	30,00		<b>21,00</b>	0,00

Cas de facturation - Pharmaciens - Création des codes prestations accompagnements pour Pharmaciens

<b>Test n°14</b>	<b>CAS NON PASSANT</b>								
FR 196v2 Création des codes accompagnements pour pharmaciens	→AMO - Facturation d'un acte ASS (Accompagnement Suivi Supplémentaire) dans le cadre de l'accompagnement d'un patient âgé de moins de 18 ans, sous traitements chroniques, les années suivant la première année d'accompagnement.				→AMC -				
CPS 50 DEUXCOINS	AMO→ Motif du refus : l'acte ASS n'est pas facturable pour un patient âgé de moins de 18 ans.				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie  N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription (date du dernier entretien réalisé): 03/10/2022	ASS (PU 30,00)		03/10/2022	03/10/2022	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00
					0,00	0,00			0,00

Spécialités concernées: 50 51

